

FÈ MEMWA MACHÉ

FÈ KONSYANS VANSÉ

21 ÒKTÒB 1801-21 ÒKTÒB 2025



Le Samedi 21 octobre 1801, des officiers Guadeloupéens de l'armée coloniale se rebellent contre l'autorité française : ils arrêtent le chef d'état-major SOULIER ainsi que bon nombre d'autres chefs militaires. Leur cible principale est le commandant en chef LACROSSE.

A Pointe à Pitre, le premier des officiers est un noir d'origine martiniquaise, Magloire PÉLAGE. Dans un premier temps, il s'oppose à la rébellion, mais dès qu'il se rend compte qu'il était lui-même l'objet des plus vives suspicions de la part des officiers blancs, il suit le mouvement mis en œuvre par quelques capitaines dont Joseph IGNACE, principal instigateur de la révolte contre les mesures dictatoriales de LACROSSE qui visent la destruction de l'encadrement assuré majoritairement par des noirs et hommes de couleur au sein de l'armée en GUADELOUPE. Le soulèvement gagne le Port-Libre et à l'invitation de PELAGE, une assemblée de notables se tient à la Maison commune (à l'actuelle rue Achille René-Boisneuf). La décision est alors prise de nommer un **gouvernement provisoire de Guadeloupe**, présidé par PELAGE.

Depuis 1635, sous Louis XIII, en passant par Louis XIV, la première république, l'empire, la deuxième, troisième, quatrième république, la république de Vichy, jusqu'à la cinquième république avec Emmanuel MACRON, nos rapports avec le royaume de France et la république française riment avec domination, esclavage, massacre, génocide, déportation, viol, humiliation, acculturation, discrimination, mépris, injustice, extermination.... Année après année, jour après jour, la Guadeloupe se meurt et les guadeloupéens avec. **Le temps est venu pour la colonie de Guadeloupe de s'émanciper et de se soustraire à la mort annoncée que lui impose le système colonial.**

LKP réaffirme que :

- Ce ne sont pas des remaniements, des modifications de posture, des alternances, des discours, etc ..., qui nous trompera. Il nous faut prendre le chemin de la pleine souveraineté et de l'indépendance nationale si nous voulons vivre et exister.
- Le développement économique de la Guadeloupe comme fondement de l'équilibre social et de l'épanouissement des hommes est un leurre s'il ne relève pas d'une stratégie politique révolutionnaire tendant à transformer les rapports sociaux, à rompre avec les liens coloniaux qui nous enchainent à la France et à combattre les rapports de domination capitaliste.
- Le « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », ou « *droit à l'autodétermination* » est un principe selon lequel chaque peuple dispose d'un choix libre et souverain de déterminer la forme de son régime politique, indépendamment de toute influence étrangère.

An larèl a konba a YANS, a 1802, a IGNAS, MASOTO, PALÈM, DÉLGRÈS, 1910, 1925, 1930, 1952, 1967, 2009, 2021, 2022, 2023, 2024, : Ki articles 72, 73, 74 de la Constitution Française; Ki Département et Territoires d'Outre-Mer, Département Français d'Amérique, Pays et Territoires d'Outre-Mer, Assemblée unique, Région UltraPériphérique, Collectivité Unique, Responsabilités et Autorité guadeloupéenne; Ki Domiciliation d'un pouvoir local et Responsabilisation sociale, Evolution Statutaire dans le cadre de la République; Ki 4D (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, dé-complexification); Ki Autonomie, et autres artifices coloniaux,**TOUSA SÉ TOUJOU KOLONI MOFWAZÉ**

SANBLÉ MAWDI 21 ÒKTÒB 2025

7tèd swa douvan MITYALITÉ LAPWENT

Triko rouj, drapo rouj ... pou maché, pou sonjé, pou kontingé lalit. Apré nou ké pawtajé soup a lanmityé.

VIV LENDÉPANDANS NASYONAL !

VIV SOUVRENNTÉ GWADLOUP !

GWADLOUP SÉ TAN NOU !!

Lapwent, 06.10.2025